



Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 16b

Vote du budget primitif 2021
Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, espace socio-culturel à Orval.

COMMUNES**TITULAIRES****REEMPLACANTS****ARPHEUILLES**

Monsieur Pascal AUGENDRE

BESSAIS-LE-FROMENTAL

Monsieur Serge AUDONNET

BOUZAIS

Monsieur Olivier PARILLAUD

Nathalie BERNARDON

BRUÈRE-ALLICHAMPS

Monsieur Roger DAGHER

CHARENTON-DU-CHERMonsieur Pascal AUPY
Madame Colette PY**COLOMBIERS**

Monsieur Daniel BÔNE

COUST

Monsieur Pascal COLLIN

DREVANT

Monsieur Patrick BIGOT

Christian SIBOULET

FARGES-ALLICHAMPS

Madame Édith MICHELIC

Pouvoir à Roger DAGHER

LA CELLE

Monsieur Philippe AUZON

LA GROUTTE

Monsieur Philippe PERRICHON

MARÇAIS

Madame Michelle RIVET

MEILLANT

Madame Marie-Claude JULIEN

NOZIÈRES

Monsieur Franck DAUMIN

Absent

ORCENAI

Monsieur Yann CADIER

ORVALMadame Clarisse DULUC
Monsieur Alain ANDRIAU
Madame Françoise GONNET**SAINT-AMAND-MONTROND**Monsieur Emmanuel RIOTTE
Madame Jacqueline CHAMPION
Monsieur Francis BLONDIEAU
Madame Florence COMBES
Monsieur Geoffroy CANTAT
Madame Isabelle CHAPUT
Monsieur Raphaël FOSSET
Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT
Monsieur Jean-Claude LAUNAY
Madame Malika LACH-HAB
Monsieur Didier DEVASSINE
Madame Noura ANGLADE
Monsieur Philippe MARME
Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE
Madame Marie BLASQUEZ

Pouvoir à Emmanuel RIOTTE

Absente

Pouvoir à Noura ANGLADE

Absente

SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX

Monsieur Claude AUBAILLY

VERNAIS

Monsieur Charles ADOLPH

Membres en exercice : 38

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Membres présents : 32

Membres votants : 35

Date de la convocation : 29 mars 2021

Date de l'affichage : 29 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210406-20210406Ques16b-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 16b

Vote du budget primitif 2021 Budget annexe « assainissement »

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 25 février 2021 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget annexe « assainissement » 2021 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement à la somme de 4 498 514,62 €.

Section de fonctionnement	1 909 915,07 €
Section d'investissement	2 588 599,55 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Charges à caractère général	011	37 200,00 €
Charges de personnel	012	105 000,00 €
Autres charges de gestion courante	65	20 000,00 €
Charges financières	66	24 537,00 €
Charges spécifiques	67	2 000,00 €
Dotations aux amortissements	042	340 000,00 €
Indemnité renégociation de la dette	042	17 590,00 €
Virement à la section d'investissement	023	1 363 588,07 €
TOTAL		1 909 915,07 €

Recettes

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	002	1 184 049,07 €
Produits services	70	58 000,00 €
Autres produits de gestion courante	75	641 866,00 €
Amortissements des subventions	042	26 000,00 €
TOTAL		1 909 915,07 €

Section d'investissement

Dépenses

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Opérations patrimoniales (TVA remboursée)	041	20 150,54 €
Amortissement des subventions	040	26 000,00 €
Immobilisations incorporelles	20	57 280,00 €
Immobilisations corporelles	21	20 000,00 €
Immobilisations en cours	23	2 329 169,01 €
Capital de la dette	16	136 000,00 €
TOTAL		2 588 599,55 €

Recettes

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Résultat d'investissement N-1 reporté	002	18 641,88 €
Subventions d'investissement	13	732 816,52 €
Amortissement du patrimoine	040	340 000,00 €
Indemnité renégociation de la dette	040	17 590,00 €
Opérations patrimoniales (TVA remboursée)	041	20 150,54 €
Encaissement de la TVA	27	20 150,54 €
Immobilisations en cours	001	75 662,00 €
Virement de la section de fonctionnement	23	1 363 588,07 €
TOTAL		2 588 599,55 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement » de Cœur de France (document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).

 Le Président
Daniel BÔNE

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ;
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérationnels d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du),
 (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	
II	A1

EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 909 915,07
O	+	
T	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
=		+
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 909 915,07
=		=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 184 049,07

INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les crédits 1084 et 1089)	2 417 888,27
O	+	
T	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	170 711,28
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00
+		+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 588 599,55
=		=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 448 710,61
+		+
TOTAL DU BUDGET (3)		4 498 514,62
=		=
TOTAL DU BUDGET (3)		4 498 514,62

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.
 (2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget prévisionnel (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + VOTE)
011	Charges à caractère général	176 354,83	0,00	37 200,00	37 200,00	37 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	26 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	267 354,83	0,00	162 200,00	162 200,00	162 200,00
66	Charges financières	37 800,00	0,00	24 537,00	24 537,00	24 537,00
67	Charges exceptionnelles	7 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	312 354,83	0,00	183 737,00	183 737,00	183 737,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	969 486,81		1 363 688,07	1 363 688,07	1 363 688,07
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	350 000,00		357 590,00	357 590,00	357 590,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 319 486,81		1 721 178,07	1 721 178,07	1 721 178,07
	TOTAL	1 631 841,64	0,00	1 909 915,07	1 909 915,07	1 909 915,07

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES = 1 909 915,07

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget prévisionnel (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + VOTE)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	50 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	600 000,00	0,00	641 865,00	641 865,00	641 865,00
	Total des recettes de gestion des services	650 000,00	0,00	699 865,00	699 865,00	699 865,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	650 000,00	0,00	699 865,00	699 865,00	699 865,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	30 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	30 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
	TOTAL	680 000,00	0,00	725 865,00	725 865,00	725 865,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 1 184 049,07

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES = 1 909 915,07

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 685 178,07
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

(1) Cf. Modalités de vote I.
 (2) Inscrire en cas de recette des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si recette anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la cotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 280,00	40 000,00	40 000,00	57 280,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 313 412,20	153 431,28	2 175 737,73	2 175 737,73	2 329 169,01
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 333 412,20	170 711,28	2 235 737,73	2 235 737,73	2 406 449,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00	138 000,00
18	Compte de liaison : État (CA, région) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	280 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00	138 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 613 412,20	170 711,28	2 373 737,73	2 373 737,73	2 544 449,01
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		20 150,54	20 150,54	20 150,54
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00	0,00	46 150,54	46 150,54	46 150,54
	TOTAL	1 643 412,20	170 711,28	2 417 888,27	2 417 888,27	2 590 599,55

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	62 500,00	101 096,52	631 720,00	631 720,00	792 816,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	95 812,54	95 812,54	95 812,54
	Total des recettes d'équipement	112 500,00	101 096,52	727 532,54	727 532,54	818 679,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : effectat* (CA, région) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	55 300,00	20 150,54	0,00	0,00	20 150,54
45...	Total des recettes financières	55 300,00	20 150,54	0,00	0,00	20 150,54
	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	167 800,00	121 247,06	727 532,54	727 532,54	848 779,60
021	Virement de la section d'exploitation (4)	969 486,81		1 363 588,07	1 363 588,07	1 363 588,07
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	350 000,00		357 590,00	357 590,00	357 590,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 319 486,81	0,00	1 721 178,07	1 721 178,07	1 721 178,07
	TOTAL	1 487 286,81	121 247,06	2 448 710,61	2 448 710,61	2 589 957,67

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la règle effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais il est figuré dans le détail du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 au sein de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

1 695 178,07

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	37 200,00		37 200,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00		105 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66 Charges financières	24 537,00	17 590,00	42 127,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68 Dot. Amortist, dépréciat, provisions		340 000,00	340 000,00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00		0,00
022 Virement à la section d'investissement	1 363 588,07		1 363 588,07
023			
Dépenses d'exploitation - Total	188 737,00	1 721 178,07	1 909 915,07

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 909 915,07

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	26 000,00	26 000,00
14 Prov. Réglementées, amort, dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	136 000,00	0,00	136 000,00
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (6)	57 280,00	0,00	57 280,00
21 Immobilisations corporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Participations et créances rattachées	2 329 169,01	0,00	2 329 169,01
26 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
27 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	20 150,54	20 150,54
28 Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciat* des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total	2 542 449,01	46 150,54	2 588 599,55

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 588 599,55

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de minorer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2	

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations	58 000,00		58 000,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74 Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	641 866,00		641 866,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	26 000,00	26 000,00
78 Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00		0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation - Total	699 866,00	26 000,00	725 866,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 184 049,07

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 909 915,07

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	732 816,52	0,00	732 816,52
14 Prov. Réglementées, amort, dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	17 590,00	17 590,00
18 Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Participations et créances rattachées	95 812,54	0,00	95 812,54
26 Autres immobilisations financières	20 150,54	0,00	20 150,54
27 Amortissement des immobilisations		340 000,00	340 000,00
28 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
29 Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3... Stocks	0,00		0,00
021 Virement de la section d'exploitation	848 779,60	1 363 588,07	1 363 588,07
Recettes d'investissement - Total	848 779,60	1 721 178,07	2 569 957,67

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

18 641,88

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 588 599,55

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES		A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produites, subventions, prestations	50 000,00	58 000,00	58 000,00
70613	Participations assainissement collectif	20 000,00	18 000,00	18 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	30 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	600 000,00	541 866,00	541 866,00
757	Redevances des fermiers, concession...	593 000,00	631 866,00	631 866,00
7588	Autres	7 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	650 000,00	699 866,00	699 866,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	650 000,00	699 866,00	699 866,00
042	Opératif ordre transfert entre sections (8) (9)	30 000,00	26 000,00	26 000,00
777	Quote-part subv invest transf. entre résul	30 000,00	26 000,00	26 000,00
043	Opératif ordre inférieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	30 000,00	26 000,00	26 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	680 000,00	725 866,00	725 866,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 184 049,07
				=
			TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 909 915,07

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le régime.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'est pas en M. 46.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la règle s'applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle s'applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	0,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2111	Terrains nus	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 311 412,20	2 475 737,73	2 475 737,73
2313	Constructions	0,00	1 395 537,73	1 395 537,73
2315	Installat., matériel et outillage techn.	1 311 412,20	780 200,00	780 200,00
	Total des dépenses d'équipement	1 311 412,20	2 235 737,73	2 235 737,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Equip. Etat	60 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00	138 000,00	138 000,00
1641	Emprunts en euros	170 000,00	138 000,00	138 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régime)	0,00	0,00	0,00
26	Particulat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct* TVA	50 000,00	0,00	0,00
090	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	280 000,00	138 000,00	138 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 613 412,20	2 371 737,73	2 371 737,73
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	30 000,00	26 000,00	26 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	30 000,00	26 000,00	26 000,00
139111	Sub. équipt. cste résult. Agence de l'eau	30 000,00	26 000,00	26 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	20 150,54	20 150,54
2762	Créances transfert droit déduct* TVA	0,00	20 150,54	20 150,54
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	30 000,00	46 150,54	46 150,54
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 643 412,20	2 417 888,27	2 417 888,27
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
	RESTES A REALISER N-1 (10)			170 711,28
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 588 599,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(7) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 040 = R1E 042.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	62 500,00	631 720,00	631 720,00
13111	Subv. équip. Agence de l'eau	0,00	253 260,00	253 260,00
13118	Autres Subv. Equip. Etat	0,00	288 860,00	288 860,00
1313	Subv. équip. Départements	0,00	89 500,00	89 500,00
1314	Subv. équip. Communes	62 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	95 812,54	95 812,54
2315	Installat., matériel et outillage techn.	50 000,00	95 812,54	95 812,54
	Total des recettes et d'équipement	112 500,00	727 532,54	727 532,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régime)	0,00	0,00	0,00
26	Particulat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	55 300,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct* TVA	50 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub.	5 300,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	55 300,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	167 800,00	727 532,54	727 532,54
021	Virement de la section d'exploitation	969 488,81	1 363 588,07	1 363 588,07
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	350 000,00	357 590,00	357 590,00
1641	Emprunts en euros	0,00	17 590,00	17 590,00
20031	Frais d'études	1 880,00	0,00	0,00
20121	Aménagement Terrains nus	66,00	0,00	0,00
201311	Bâtiments d'exploitation	70 198,00	0,00	0,00
201532	Réseaux d'assainissement	268 961,00	340 000,00	340 000,00
201721	Terrains nus (mise à disposition)	307,00	0,00	0,00
201738	Autres constructions (mise à dispo)	2 391,00	0,00	0,00
2017532	Réseaux d'assainissement (masd)	1 291,00	0,00	0,00
201757	Aménagement matériel industriel (masd)	3 839,00	0,00	0,00
202311	Bâtiments d'exploitation (effectif)	40,00	0,00	0,00
202351	Aménage Bâtiments exploitation (effectif)	10,00	0,00	0,00
202532	Réseaux d'assainissement (infrastructure)	1 017,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 319 488,81	1 721 178,07	1 721 178,07
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 319 488,81	1 721 178,07	1 721 178,07
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 487 286,81	2 448 710,61	2 448 710,61
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)			
	RESTES A REALISER N-1 (9)			121 247,06
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			18 641,88
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 588 599,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0380421 (1)
LIBELLE : AP/CP BRUERIE/LA CELLE RESEAU C

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N		Restes à réaliser N-1 (3)(5)		Propositions nouvelles (4)		Vote (4)		Montant pour information (5)	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 200,00
2315	Installat matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 200,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		€		€	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-195 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0763 (1)
LIBELLE : Coust route Changy

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N		Restes à réaliser N-1 (3)(5)		Propositions nouvelles (4)		Vote (4)		Montant pour information (5)	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2315	Installat matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		€		€	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-20 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1361 (1)
LIBELLE : Marçais agrandissement syst as

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)/(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	116 920,08	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	116 920,08	0,00	0,00	0,00
2315	Installat. matériel et outillage techn.	0,00	116 920,08	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour l'information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	€		d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		101 096,52			0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	101 096,52			0,00
13111 Subv. Equip. Agence de l'eau	0,00	39 696,52			0,00
13118 Autres Subv. Equip. Etat	0,00	61 400,00			0,00
1314 Subv. Equip. Communes	0,00	0,00			0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00			0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00			0,00

RESULTAT = (c+d) - (e+b)	-15 823,56
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1425 (1)
LIBELLE : MEILLANT-FARGES-BOUZAIS-étude

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)/(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour l'information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	€		d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00		0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (e+b)	-17 280,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1426 (1)
LIBELLE : AP/CP MEILLANT nouvelle STEP

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b	c	d	e
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 300,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 300,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 300,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
(Pour information)		c	d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement		0,00		707 382,00
13111	Subv. équi Agence de l'eau		0,00		631 720,00
13118	Autres Subv. Equip Etat		0,00		253 260,00
1313	Subv. Equip Départements		0,00		298 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		89 500,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		75 662,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni		0,00		75 662,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement et positif		
Besoin de financement et négatif		-317 918,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1427 (1)
LIBELLE : Meillant Chemisage réseau

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b	c	d	e
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
(Pour information)		c	d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement et positif		
Besoin de financement et négatif		0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1428 (1)
LIBELLE : Meillant étude du réseau de co

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	b	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	€				
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-20 000,00
Excédent de financement et positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1711 (1)
LIBELLE : Orcenais clôture lagune

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	33 211,20	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	33 211,20	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	33 211,20	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	€				
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-33 211,20
Excédent de financement et positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1712 (1)
LIBELLE : Orcenais lagune prétraitement

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/10/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
2315	Installer* matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		e	d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-90 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19737 (1)
LIBELLE : SAM création d'une nouvelle ST

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/10/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	3 300,00	0,00	0,00	380 237,73
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 300,00	0,00	0,00	370 237,73
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	370 237,73
2315	Installer* matériel et outillage techni	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		e	d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-383 537,73
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19738 (1)
LIBELLE : SAM rond point LIDL

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			b
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage technl	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	c		d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES					0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement et positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19739 (1)
LIBELLE : SAM travaux sur le réseaux

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			b
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage technl	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	c		d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES					0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement et positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19740 (1)
LIBELLE : SAM rue de la Brasserie ext ré

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/10/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	a	b	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
24	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19741 (1)
LIBELLE : SAM rue du Limousin

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/10/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	a	b	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19742 (1)
LIBELLE : SAM adaptation STEP COVID

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		c	d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (e+b)	0,00
Excédent de financement et positif	
Besoin de financement et négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19744 (1)
LIBELLE : SAM travaux déconnexion avaloi

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		c	d		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (e+b)	-25 000,00
Excédent de financement et positif	
Besoin de financement et négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Niveau (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de rattachement au budget de l'exercice (1)	Montants en euros (2)			Encours restant au 01/01/N
		Montant des crédits de trésorerie	Intégrité (3)	Reclassement du budget	
5121 Attributions de dépenses de la collectivité de rattachement					
5123 Autres crédits de trésorerie					
5131 Lignes de trésorerie					
5133 Lignes de trésorerie liées à un contrat					
514 Billets de trésorerie					
518 Autres crédits de trésorerie		8,00	8,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)			8,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB00071C du 22/02/1988.
(2) Indiquer le code de la fabrication et l'assiette autorisée sur le budget de trésorerie ou, à défaut, le budget de rattachement, sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organisme subordonné (article L. 1125-2 du CGCT).
(3) Les lignes ont été comptabilisées au compte 5111, sauf pour les engagements d'ordre de trésorerie pour lesquels les crédits sont comptabilisés au compte 5111 et sauf pour les billes de trésorerie pour lesquels les crédits sont comptabilisés au compte 5111.

IV - ANNEXES
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de signature	Date d'émission ou date de remboursement	Date de premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Intérêt (4)	Taux d'intérêt		Possibilité de renouveau anticipé (6)	Code genre d'instrument financier (8)
							Taux nominal (5)	Taux actuariel		
143 Emprunts obligataires (Total)				0,00						
143 Emprunts obligataires				1 891 184,23						
143 Emprunts en euros (Total)				1 891 184,23						
143 Emprunts en euros				1 891 184,23						
CREDIT MUTUEL	19/12/2011	01/12/2011	31/12/2011	304 896,03	F	3,300	0,000		A	A-1
CASSIE EPARGNE LOIRE	01/01/2013	01/01/2013	04/02/2013	184 836,15	F	3,300	0,000		T	A-1
CASSIE EPARGNE LOIRE	05/07/2012	05/07/2012	31/12/2012	300 000,00	F	4,570	0,000		A	A-1
CREDIT MUTUEL	27/06/2008	27/06/2008	31/12/2008	8 000,00	F	4,170	0,000		A	A-1
CREDIT MUTUEL	18/11/2009	18/11/2009	25/10/2009	11 445,12	F	4,430	0,000		T	A-1
CENTRE FINANCIER LOCAL	20/06/2008	20/06/2008	15/06/2008	9 000,00	F	4,220	0,000		T	A-1
CASSIE EPARGNE LOIRE	17/10/2013	17/10/2013	31/12/2013	600 000,00	F	3,240	0,000		T	A-1
CENTRE FINANCIER LOCAL	30/06/2006	30/06/2006	31/12/2006	18 000,00	F	3,790	0,000		T	A-1
CASSIE EPARGNE LOIRE	05/07/2006	05/07/2006	01/10/2006	13 500,00	F	4,420	0,000		T	A-1
FRANCIEMENT LOCAL	16/12/2000	29/01/2001	01/04/2021	156 449,91	F	0,100	0,000		T	A-1
FRANCIEMENT LOCAL	04/12/2011	14/12/2011	01/04/2021	304 896,03	V	4,800	0,000		T	A-1
143 Emprunts en euros (Total)				0,00						
143 Emprunts en euros				0,00						
143 Emprunts en euros (Total)				0,00						
143 Emprunts en euros				0,00						
143 Emprunts en euros (Total)				0,00						
143 Emprunts en euros				0,00						
143 Emprunts en euros (Total)				0,00						
143 Emprunts en euros				0,00						
143 Emprunts en euros (Total)				0,00						
143 Emprunts en euros				0,00						
143 Emprunts en euros (Total)				0,00						

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'échéance de la dernière échéance	Date de première échéance	Type de base d'intérêt (1)	Indice (2)	Taux initial		Période de remboursement (3)	Taux d'échec de remboursement (4)	Possibilité de renouveau anticipé (5)	Code de gestion d'imprévu (6)
							Niveau de base (8)	Taux subordonné				
1075 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00							
1079 Autres emprunts et dettes (total)					0,00							
1081 Emprunts et dettes assimilés (total)					0,00							
1081 Autres emprunts (total)					0,00							
1082 Bords à moyen terme négociables (total)					0,00							
1087 Autres dettes (total)					0,00							
Total général						1 899 125,23						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs remboursements, indiquer le date de la première mensualité.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Indiquer la date de la première échéance de remboursement.
 (4) Indiquer le niveau de base à l'origine du contrat.
 (5) Indiquer la possibilité des remboursements anticipés : A : oui ; B : non ; C : conditions particulières ; D : non applicable ; E : autre.
 (6) Indiquer le type de gestion d'imprévu : A : non applicable ; B : non applicable ; C : non applicable ; D : non applicable ; E : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement progressif ; F pour en fin ; X pour autres à préciser.
 (8) Categori d'emprunt à l'origine. Catégorie A1 (Cf la détermination des emprunts soumis à l'obligation de remboursement) ; B : autres ; C : autres ; D : autres ; E : autres ; F : autres ; G : autres ; H : autres ; I : autres ; J : autres ; K : autres ; L : autres ; M : autres ; N : autres ; O : autres ; P : autres ; Q : autres ; R : autres ; S : autres ; T : autres ; U : autres ; V : autres ; W : autres ; X : autres ; Y : autres ; Z : autres ; AA : autres ; AB : autres ; AC : autres ; AD : autres ; AE : autres ; AF : autres ; AG : autres ; AH : autres ; AI : autres ; AJ : autres ; AK : autres ; AL : autres ; AM : autres ; AN : autres ; AO : autres ; AP : autres ; AQ : autres ; AR : autres ; AS : autres ; AT : autres ; AU : autres ; AV : autres ; AW : autres ; AX : autres ; AY : autres ; AZ : autres ; BA : autres ; BB : autres ; BC : autres ; BD : autres ; BE : autres ; BF : autres ; BG : autres ; BH : autres ; BI : autres ; BJ : autres ; BK : autres ; BL : autres ; BM : autres ; BN : autres ; BO : autres ; BP : autres ; BQ : autres ; BR : autres ; BS : autres ; BT : autres ; BU : autres ; BV : autres ; BW : autres ; BX : autres ; BY : autres ; BZ : autres ; CA : autres ; CB : autres ; CC : autres ; CD : autres ; CE : autres ; CF : autres ; CG : autres ; CH : autres ; CI : autres ; CJ : autres ; CK : autres ; CL : autres ; CM : autres ; CN : autres ; CO : autres ; CP : autres ; CQ : autres ; CR : autres ; CS : autres ; CT : autres ; CU : autres ; CV : autres ; CW : autres ; CX : autres ; CY : autres ; CZ : autres ; DA : autres ; DB : autres ; DC : autres ; DD : autres ; DE : autres ; DF : autres ; DG : autres ; DH : autres ; DI : autres ; DJ : autres ; DK : autres ; DL : autres ; DM : autres ; DN : autres ; DO : autres ; DP : autres ; DQ : autres ; DR : autres ; DS : autres ; DT : autres ; DU : autres ; DV : autres ; DW : autres ; DX : autres ; DY : autres ; DZ : autres ; EA : autres ; EB : autres ; EC : autres ; ED : autres ; EE : autres ; EF : autres ; EG : autres ; EH : autres ; EI : autres ; EJ : autres ; EK : autres ; EL : autres ; EM : autres ; EN : autres ; EO : autres ; EP : autres ; EQ : autres ; ER : autres ; ES : autres ; ET : autres ; EU : autres ; EV : autres ; EW : autres ; EX : autres ; EY : autres ; EZ : autres ; FA : autres ; FB : autres ; FC : autres ; FD : autres ; FE : autres ; FF : autres ; FG : autres ; FH : autres ; FI : autres ; FJ : autres ; FK : autres ; FL : autres ; FM : autres ; FN : autres ; FO : autres ; FP : autres ; FQ : autres ; FR : autres ; FS : autres ; FT : autres ; FU : autres ; FV : autres ; FW : autres ; FX : autres ; FY : autres ; FZ : autres ; GA : autres ; GB : autres ; GC : autres ; GD : autres ; GE : autres ; GF : autres ; GG : autres ; GH : autres ; GI : autres ; GJ : autres ; GK : autres ; GL : autres ; GM : autres ; GN : autres ; GO : autres ; GP : autres ; GQ : autres ; GR : autres ; GS : autres ; GT : autres ; GU : autres ; GV : autres ; GW : autres ; GX : autres ; GY : autres ; GZ : autres ; HA : autres ; HB : autres ; HC : autres ; HD : autres ; HE : autres ; HF : autres ; HG : autres ; HH : autres ; HI : autres ; HJ : autres ; HK : autres ; HL : autres ; HM : autres ; HN : autres ; HO : autres ; HP : autres ; HQ : autres ; HR : autres ; HS : autres ; HT : autres ; HU : autres ; HV : autres ; HW : autres ; HX : autres ; HY : autres ; HZ : autres ; IA : autres ; IB : autres ; IC : autres ; ID : autres ; IE : autres ; IF : autres ; IG : autres ; IH : autres ; II : autres ; IJ : autres ; IK : autres ; IL : autres ; IM : autres ; IN : autres ; IO : autres ; IP : autres ; IQ : autres ; IR : autres ; IS : autres ; IT : autres ; IU : autres ; IV : autres ; IW : autres ; IX : autres ; IY : autres ; IZ : autres ; JA : autres ; JB : autres ; JC : autres ; JD : autres ; JE : autres ; JF : autres ; JG : autres ; JH : autres ; JI : autres ; JJ : autres ; JK : autres ; JL : autres ; JM : autres ; JN : autres ; JO : autres ; JP : autres ; JQ : autres ; JR : autres ; JS : autres ; JT : autres ; JU : autres ; JV : autres ; JW : autres ; JX : autres ; JY : autres ; JZ : autres ; KA : autres ; KB : autres ; KC : autres ; KD : autres ; KE : autres ; KF : autres ; KG : autres ; KH : autres ; KI : autres ; KJ : autres ; KK : autres ; KL : autres ; KM : autres ; KN : autres ; KO : autres ; KP : autres ; KQ : autres ; KR : autres ; KS : autres ; KT : autres ; KU : autres ; KV : autres ; KW : autres ; KX : autres ; KY : autres ; KZ : autres ; LA : autres ; LB : autres ; LC : autres ; LD : autres ; LE : autres ; LF : autres ; LG : autres ; LH : autres ; LI : autres ; LJ : autres ; LK : autres ; LL : autres ; LM : autres ; LN : autres ; LO : autres ; LP : autres ; LQ : autres ; LR : autres ; LS : autres ; LT : autres ; LU : autres ; LV : autres ; LW : autres ; LX : autres ; LY : autres ; LZ : autres ; MA : autres ; MB : autres ; MC : autres ; MD : autres ; ME : autres ; MF : autres ; MG : autres ; MH : autres ; MI : autres ; MJ : autres ; MK : autres ; ML : autres ; MM : autres ; MN : autres ; MO : autres ; MP : autres ; MQ : autres ; MR : autres ; MS : autres ; MT : autres ; MU : autres ; MV : autres ; MW : autres ; MX : autres ; MY : autres ; MZ : autres ; NA : autres ; NB : autres ; NC : autres ; ND : autres ; NE : autres ; NF : autres ; NG : autres ; NH : autres ; NI : autres ; NJ : autres ; NK : autres ; NL : autres ; NM : autres ; NN : autres ; NO : autres ; NP : autres ; NQ : autres ; NR : autres ; NS : autres ; NT : autres ; NU : autres ; NV : autres ; NW : autres ; NX : autres ; NY : autres ; NZ : autres ; OA : autres ; OB : autres ; OC : autres ; OD : autres ; OE : autres ; OF : autres ; OG : autres ; OH : autres ; OI : autres ; OJ : autres ; OK : autres ; OL : autres ; OM : autres ; ON : autres ; OO : autres ; OP : autres ; OQ : autres ; OR : autres ; OS : autres ; OT : autres ; OU : autres ; OV : autres ; OW : autres ; OX : autres ; OY : autres ; OZ : autres ; PA : autres ; PB : autres ; PC : autres ; PD : autres ; PE : autres ; PF : autres ; PG : autres ; PH : autres ; PI : autres ; PJ : autres ; PK : autres ; PL : autres ; PM : autres ; PN : autres ; PO : autres ; PP : autres ; PQ : autres ; PR : autres ; PS : autres ; PT : autres ; PU : autres ; PV : autres ; PW : autres ; PX : autres ; PY : autres ; PZ : autres ; QA : autres ; QB : autres ; QC : autres ; QD : autres ; QE : autres ; QF : autres ; QG : autres ; QH : autres ; QI : autres ; QJ : autres ; QK : autres ; QL : autres ; QM : autres ; QN : autres ; QO : autres ; QP : autres ; QQ : autres ; QR : autres ; QS : autres ; QT : autres ; QU : autres ; QV : autres ; QW : autres ; QX : autres ; QY : autres ; QZ : autres ; RA : autres ; RB : autres ; RC : autres ; RD : autres ; RE : autres ; RF : autres ; RG : autres ; RH : autres ; RI : autres ; RJ : autres ; RK : autres ; RL : autres ; RM : autres ; RN : autres ; RO : autres ; RP : autres ; RQ : autres ; RR : autres ; RS : autres ; RT : autres ; RU : autres ; RV : autres ; RW : autres ; RX : autres ; RY : autres ; RZ : autres ; SA : autres ; SB : autres ; SC : autres ; SD : autres ; SE : autres ; SF : autres ; SG : autres ; SH : autres ; SI : autres ; SJ : autres ; SK : autres ; SL : autres ; SM : autres ; SN : autres ; SO : autres ; SP : autres ; SQ : autres ; SR : autres ; SS : autres ; ST : autres ; SU : autres ; SV : autres ; SW : autres ; SX : autres ; SY : autres ; SZ : autres ; TA : autres ; TB : autres ; TC : autres ; TD : autres ; TE : autres ; TF : autres ; TG : autres ; TH : autres ; TI : autres ; TJ : autres ; TK : autres ; TL : autres ; TM : autres ; TN : autres ; TO : autres ; TP : autres ; TQ : autres ; TR : autres ; TS : autres ; TT : autres ; TU : autres ; TV : autres ; TW : autres ; TX : autres ; TY : autres ; TZ : autres ; UA : autres ; UB : autres ; UC : autres ; UD : autres ; UE : autres ; UF : autres ; UG : autres ; UH : autres ; UI : autres ; UJ : autres ; UK : autres ; UL : autres ; UM : autres ; UN : autres ; UO : autres ; UP : autres ; UQ : autres ; UR : autres ; US : autres ; UT : autres ; UY : autres ; UZ : autres ; VA : autres ; VB : autres ; VC : autres ; VD : autres ; VE : autres ; VF : autres ; VG : autres ; VH : autres ; VI : autres ; VJ : autres ; VK : autres ; VL : autres ; VM : autres ; VN : autres ; VO : autres ; VP : autres ; VQ : autres ; VR : autres ; VS : autres ; VT : autres ; VU : autres ; VV : autres ; VW : autres ; VX : autres ; VY : autres ; VZ : autres ; WA : autres ; WB : autres ; WC : autres ; WD : autres ; WE : autres ; WF : autres ; WG : autres ; WH : autres ; WI : autres ; WJ : autres ; WK : autres ; WL : autres ; WM : autres ; WN : autres ; WO : autres ; WP : autres ; WQ : autres ; WR : autres ; WS : autres ; WT : autres ; WU : autres ; WV : autres ; WX : autres ; WY : autres ; WZ : autres ; XA : autres ; XB : autres ; XC : autres ; XD : autres ; XE : autres ; XF : autres ; XG : autres ; XH : autres ; XI : autres ; XJ : autres ; XK : autres ; XL : autres ; XM : autres ; XN : autres ; XO : autres ; XP : autres ; XQ : autres ; XR : autres ; XS : autres ; XT : autres ; XU : autres ; XV : autres ; XW : autres ; XX : autres ; XY : autres ; XZ : autres ; YA : autres ; YB : autres ; YC : autres ; YD : autres ; YE : autres ; YF : autres ; YG : autres ; YH : autres ; YI : autres ; YJ : autres ; YK : autres ; YL : autres ; YM : autres ; YN : autres ; YO : autres ; YP : autres ; YQ : autres ; YR : autres ; YS : autres ; YT : autres ; YU : autres ; YV : autres ; YW : autres ; YX : autres ; YY : autres ; YZ : autres ; ZA : autres ; ZB : autres ; ZC : autres ; ZD : autres ; ZE : autres ; ZF : autres ; ZG : autres ; ZH : autres ; ZI : autres ; ZJ : autres ; ZK : autres ; ZL : autres ; ZM : autres ; ZN : autres ; ZO : autres ; ZP : autres ; ZQ : autres ; ZR : autres ; ZS : autres ; ZT : autres ; ZU : autres ; ZV : autres ; ZW : autres ; ZX : autres ; ZY : autres ; ZZ : autres ;

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 10449 et 106) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Montant couvert	Couverture T OH (%)	Catégorie d'emprunt (1)	Capacité restant à valoir (1079)	Durée (en années)	Type de base d'intérêt (2)	Taux d'intérêt		Moyen de base d'intérêt (3)	Charges d'intérêt (10)	Indice de référence (11)	Taux de remboursement (12)
							Niveau de base (8)	Taux subordonné				
103 Emprunts obligataires (total)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
104 Emprunts assimilés (total)	840	840		821 846,13					24 772,38			0,00
1041 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00		821 846,13					24 772,38			0,00
104101 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	24 832,20	0,00	F			1 200,49			0,00
104102 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	84 132,93	3,00	F			3 771,89			0,00
104103 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	106 529,35	0,00	F			8 114,50			0,00
104104 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	106 529,35	0,00	F			798,35			0,00
104105 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	899,20	0,00	F			18,84			0,00
104106 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	400,19	0,00	F			400,14			0,00
104107 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	308 657,56	7,00	F			10 973,76			0,00
104108 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	8 254,37	9,00	F			777,25			0,00
104109 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	8 207,21	15,00	F			414,42			0,00
104110 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	138 499,21	13,00	F			8 800,56			0,00
104111 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	A-1	20 244,81	1,00	V			1 038,21			0,00
1041 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
1044 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total) (2)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (3)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (4)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (5)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (6)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (7)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (8)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (9)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (10)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (11)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (12)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (13)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (14)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (15)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (16)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (17)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (18)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (19)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (20)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (21)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (22)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (23)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (24)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (25)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (26)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (27)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (28)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (29)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (30)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (31)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (32)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (33)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (34)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (35)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (36)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (37)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (38)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (39)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (40)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (41)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (42)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (43)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (44)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (45)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (46)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (47)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (48)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (49)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (50)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (51)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total) (52)	0,00	0,00		0,00					0,00			0,00
108 Emprunts et autres emprunts (total												

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Études non suivies de travaux	5	17/07/2020
L	Réseau d'eau usées	60	17/07/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	17/07/2020
L	Autres constructions	30	17/07/2020
L	Bâtiment légers, abris	10	17/07/2020
L	Logiciel métier (finances, RH,...)	5	17/07/2020
L	Licences	1	17/07/2020
L	Logiciel de gestion	2	17/07/2020
L	Véhicules légers	5	17/07/2020
L	Mobilier	10	17/07/2020
L	Matériel informatique	2	17/07/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	17/07/2020
L	Téléphone portable	2	17/07/2020
L	Matériels classiques (outils, matériels divers,...)	6	17/07/2020
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/07/2020
L	Installation de voirie	20	17/07/2020
L	Autres agencement et aménagements de terrains	30	17/07/2020

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A , le
 (1) .

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'« édouff de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2021

Communauté de communes Cœur de France (Conseil Communautaire du 6 avril 2021)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse <http://www.cc-coeurdefrance.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1- Eléments de contexte

Malgré un déficit d'environ 3 000 habitants, la Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des 997 Communautés de communes françaises au 1^{er} janvier 2020 dont la population moyenne est de 22 000 habitants, pour un nombre moyen théorique de 25 communes.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la Communauté de communes Cœur de France recensait **18 234 habitants** en 2017. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur **9 500 ménages**, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ **11 500 logements** sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur **1 000 jeunes de 18 à 24 ans**, seuls 340 sont scolarisés. Sur **10 000 personnes en âge de travailler** (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre **1 300 chômeurs** soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour **300 décès** annuels, on compte environ **120 naissances**. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés. D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de **600 établissements** sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur **5 600 salariés**, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services. 115 entreprises ont été créées en 2019, en évolution sensible constatée depuis 2017. Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ **500 associations** sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

1.2 Contexte budgétaire

En 2018, les journaux tiraient « avec une dette de 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2018, Saint-Amand-Montrond est classé 8^{ème} commune de plus de 10 000 habitants la plus endettée de France ». La Communauté de commune n'était pas loin.

Depuis, la situation a évolué. La principale ville de la Communauté de commune est passée sous le seuil des 10 000 habitants. La dette de la ville s'élève à 18 millions et celle de la Communauté de communes à 12 millions d'euros. La capacité de désendettement dépasse les 10 années alors qu'elle est en moyenne de 4 ans pour les EPCI de la même catégorie.

Cette situation invite à une certaine forme de rigueur budgétaire. Rigueur mais pas inaction puisque les élus ont fait le pari courageux de mener de front les deux objectifs : réduire la dette et continuer à investir dans les projets structurants.

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. La Communauté de communes compte 15 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité.

L'effectif d'un EPCI est sans commune mesure avec celui d'une commune. A titre d'information, pour la strate de communes de 10 000 à 20 000 habitants, on dénombre en moyenne 17 agents « équivalent temps plein » pour 1 000 habitants.

Le tableau des effectifs laisse apparaître un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et en communication et en communication institutionnelle, ce sont les deux prochains postes à créer.

2- Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont :

- Santé
- Economie
- Tourisme

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont **exclusivement** destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. **En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement** ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette. En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif **peut assurer l'équilibre de la section d'investissement**.

3- Montant du budget 2021

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 440 914 €

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 435 440 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 730 080 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 62 591 € en 2021.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre regroupe les anciens chapitres 65 et 67 de la M14 : 1 372 369 €

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes

- Aire d'accueil : 173 874,18 €

- Assainissement : 0 €

- Tourisme : 200 000 €

- Zone d'activité : 0 €

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 285 797 €

En recette

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie : 0 €

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 484 200 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : la prévision est évaluée en tenant compte d'une hausse des taux sur l'année 2021 (TFB à 6.5%), de la diminution de l'assiette et de la révision des valeurs locatives opérées par la DGFIP soit 3 032 317 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 301 738 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 106 356 €

Chapitre 76 Produits financiers : 0 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 454 383 €

En dépense, les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- la construction de la Maison de Santé avec 17 professionnels de santé,
- la montée en puissance de l'activité économique à la Passerelle,
- le projet de développement touristique,
- STEP : Saint-Amand-Montrond, Meillant et La Celle.

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 175 214,18 €

La section d'investissement s'équilibre à 142 698,42 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 173 874,18 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 909 915,07 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 588 599,55 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « Tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 266 576 €

La section d'investissement s'équilibre à 107 101,68 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « ZA »

La section de fonctionnement s'équilibre à 713 793 €

La section d'investissement s'équilibre à 633 415 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 613 031 €

4- Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluri annualité

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 a réformé la présentation du budget de l'État. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'ensemble des dépenses de l'État fait l'objet d'une double autorisation parlementaire, qui plafonne les crédits et encadre la chaîne de la dépense : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui **peuvent s'étaler sur plusieurs années**, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de Cœur de France

Voirie d'intérêt communautaire

Orval : route de Lignéres, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public (2.21 millions)

Saint-Amand-Montrond : rue Guillon (1.15 million), maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public, Le Breuil, travaux Pont de Fer (415 000 euros)

Charenton-du-Cher : rue de la Chapelle (156 000 euros)

Sans être un AP/CP sont programmés en 2021 à **Saint-Pierre-Les-Etieux**, les travaux de la rue Sarreau

Eclairage public

Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Bouzais - Brûère-Allichamps - Charenton-du-Cher - Drevant - Meillant - Orval - Saint-Amand-Montrond - Saint-Pierre-Les-Etieux (271 000 euros)

Santé

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (1,5 million)

Urbanisme et habitat

PLUI-H (260 000 euros)

Assainissement

Création d'une nouvelle station d'épuration à Meillant (1,36 million)

Maîtrise d'œuvre La Celle, création d'un réseau de collecte des eaux usées (252 000 euros)

Développement économique

« La Passerelle » : création d'un espace de formation rue Bouchacourt (2,26 millions)

5- Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 088 330 € (3 974 611 en recettes et 2886 280 en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 122 330 €. Cela correspond à 6,7 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6- Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion doit être révisé à l'avenir.

Centre Balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence facultative, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018. La délibération du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2018 a modifié les statuts de Cœur de France et la prise d'une compétence facultative « Gestion du centre balnéoludique - Balnéor ».

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 euros de dépense d'investissement et 500 000 euros de dépense de fonctionnement annuel.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement - dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2021, la capacité de désendettement est de 11 129 264 / 1 088 330 = **10,2 ans**

7- Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 Communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève de la fiscalité additionnelle. La population moyenne des Communautés de communes en 2020 est de 22 161, celle de Cœur de France est de 18 234.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale, a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944	1 091 536
TFNB	9,7	1 173 067	113 788
CFE	5,47	6 136 797	336 662

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros.

8- Principaux ratios

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Le ratio 8 n'étant plus calculé. Il correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
Il s'agit du montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels soit 2 955 307 / 18 234 = **162** (moyenne nationale 300)

8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population soit 2 915 230 / 18 234 = **160**

8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population soit 3 797 890 / 18 234 = **208** (moyenne nationale 352)

8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
Les dépenses sont celles des immobilisations corporelles (20, 21,23), des travaux effectués d'office pour le compte de tiers (454), des opérations d'investissement (456, 458), travaux en régie soit 2 216 065 / 18 234 = **121** (moyenne nationale 103)

8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
Il s'agit du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice / population soit 11 129 264 / 18 234 = **610** (moyenne nationale 159)

8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
Il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité (741) / population soit 139 500 / 18 234 = **7,65**

8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
La mesure de la charge de personnel de la collectivité représente une dépense incompressible à court terme, quelle que soit l'évolution de la population. Ce coefficient de rigidité représente 692 125 / 2 955 307 = **23 %**

8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF

La capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé. Ce ratio est de $(2\,955\,307 + 1\,175\,759) / 3\,797\,890$ soit **108%**. Ce ratio étant supérieur à 100 %, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'investissement.

8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF

Le taux d'équipement représente l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce ratio doit être relativiser car les programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années. Soit $2\,216\,065 / 3\,797\,890 =$ **58 %**

8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Ce ratio est de $11\,129\,264 / 3\,797\,890 = 2.9$ soit **290 %** contre 82 % en moyenne nationale.

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France est de 0.15. Il est en moyenne de 0.34 pour les groupements à fiscalité propre de même nature.

En résumé

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. Il est deux fois moins important que la moyenne nationale. La part des dépenses de personnel est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. Les recettes de l'établissement public sont faibles, représentant deux tiers des recettes d'établissements similaires. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Le taux d'endettement est important, plus de trois fois la moyenne nationale. Il faudrait 10 ans à la collectivité pour se désendetter contre 4 ans en moyenne nationale. Le niveau d'imposition est correct. L'EPCI est très faiblement soutenu par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat : 10^{ème} rang par rapport aux 16 groupements du Cher alors qu'il occupe la 5^{ème} place au niveau de la population.